

Préconisations académiques

Dispositif « Plus de maîtres que de classes »

AVRIL 2017

Suite à la réunion du comité académique de pilotage du 5 avril 2017, vous trouverez ci-dessous des préconisations résultant du suivi du dispositif.

Préconisations pour les équipes des écoles et les équipes de circonscription :

- un **accompagnement continu de toutes les équipes d'école** par l'équipe de circonscription (définition des objectifs d'apprentissage, identification des besoins didactiques et pédagogiques, régulation des modalités de co-enseignement...) mérite d'être poursuivi. Il peut s'appuyer sur **l'avenant du projet d'école** qui constitue un véritable contrat collectif d'une équipe pour l'amélioration des réussites des élèves ; à ce titre :
 - il encadre l'action du Maître + ;
 - il évalue l'efficacité du dispositif grâce aux évaluations qui portent sur les progrès des élèves qui permettent de renseigner des indicateurs précis choisis en amont.

- une **attention particulière à l'écriture ou à la révision du projet pédagogique du dispositif** qui fait l'objet d'une validation par l'IEN de la circonscription au plus tard en septembre ;
(formulaire disponible dans le guide académique http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/ed_prioritaire/?page_id=2538).

Dans ce cadre, la réflexion collective mérite d'être attentive à plusieurs points en particulier :

- la définition précise et collégiale des objectifs pour un niveau de classe ;
- le recentrage prioritaire sur les classes de CP et de CE1 (au moins 75% du temps hebdomadaire) ;
- la fréquence des interventions auprès d'une même cohorte qui peut conduire à la limitation du nombre de classes bénéficiant du dispositif au cours d'une même période scolaire (pas plus de 6 classes tout niveau confondu),
- l'articulation entre les différents dispositifs (RASED, APC, ...),